

DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

RAPPORT



Valeur maximale à ne pas

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande: VALORISATION AGRO BTC (3616)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 12/03/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-1331 Rapport autorisé le : 25-MARS -2021 08:15 SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104 78603

MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.

r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-30545 / BTC prélevé le 10-MARS -2021 00:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	dépasser pour mise en valorisation agricole #		
Semaine prélèvement		16/03/2021				10	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	12/03/2021	*			42	%		
Matières Volatiles interne	Méthode interne 26-LAB-	12/03/2021	*			14.95	% sur brute		
%MB	MOP-126								
C élémentaire brut	NF EN 15407	15/03/2021	*			10.34	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN 15407	15/03/2021	*			103.40	kg/(t MB)		()
N élémentaire brut	NF EN 15407	15/03/2021	*			0.75	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN 15407	15/03/2021	*			7.50	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	15/03/2021				13.8	-		
Sélénium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	18/03/2021	*			3.7	mg/(kg MS)		
Mercure	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	17/03/2021	*			1.8	mg/(kg MS)	10	mg/(kg MS)
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*			11819	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	17/03/2021	*			6.15	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*			2.4	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*			6.1	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*			61.2	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 3



DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**

RAPPORT



82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	Date d'analyse			Résultat	Unité mg/kg MS	Valeur maximale à ne pa dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Cuivre		18/03/2021	*		574		1000	mg/kg MS
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*		85781	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	17/03/2021	*		0.11	% sur brute		
Arsenic	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	18/03/2021	*		4.9	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	17/03/2021	*		0.51	% sur brute		
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*		244	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*		7.6	mg/kg MS		
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*		30.1	mg/kg MS 2		mg/kg MS
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*		132	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	17/03/2021	*		17427	mg/kg MS		
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	18/03/2021	*		1797	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
somme des Metox	Calcul	18/03/2021			2463	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	<0.013	mg/(kg MS)		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	<0.013	mg/(kg MS)		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	0.017	mg/(kg MS)		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	0.013	mg/(kg MS)		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	0.031	mg/(kg MS)		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	0.030	mg/(kg MS) mg/(kg MS)		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021		r	0.023	ilig/(kg M5)		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Somme 7 PCB	Calcul	12/03/2021		r	0.14	mg/(kg MS)	0.8	mg/(kg MS)
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	0.73	mg/(kg MS)	5	mg/(kg MS)
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	0.41	mg/(kg MS)	2.5	mg/(kg MS)
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	12/03/2021	*	r	0.35	mg/(kg MS)	2	mg/(kg MS)
Phosphore total (P2O5)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-511, 26-LAB-MOP- 051 et tableur de calcul des oxydes log-84	15/03/2021	*	r	3.63	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-097	12/03/2021	*	r	0.158	% MB		
pH	NF EN 15933	12/03/2021	*	r	8.5	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	12/03/2021			20.9	°C		
Refus	NF EN 16179	15/03/2021			< 5.0	%		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende : BO : BOUE

> Laure MENJOU Responsable du Laboratoire

> > Analyse des échantillons semaine n° : 10 Siccité : 42 %

Boue Seine Aval +

☐ Boue Réglementaire

☐ Boue non Epandable

■ Boue non Conforme. FNC n°

DATE: 25/03/21 VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 3 sur 3



DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

RAPPORT

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 0141195364 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Votre commande : BACTERIO BTC (3619)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le: 09/03/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-LAM-2021-1102

Rapport autorisé le : 15-MARS -2021 14:48

SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104

78603

MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-21822 / BTC prélevé le 08-MARS -2021 08:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse	Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode interne 26-LAB-MOP-103	09/03/2021	Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	09/03/2021	1.15E+02	NPP/gMS
Semaine prélèvement		09/03/2021	10	-

Observations liées aux résultats :

Matière sèche : 41.9% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-1055)

Résultats :

- Coliformes Thermotolérents = absence dans 0.001 mL

Légende : BO : BOUE

> Yves ZARZELLI Responsable du Laboratoire

> > Analyse des échantillons semaine \mathbf{n}° : 10

Microbiologie :

Coliformes thermotolérants : /g MS

Escherichia coli : /g_MS

DATE: 25/03/2021 VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 1